

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

Abattoir (bâtiment 27)

Ranch Bar U

L'abattoir constitue un élément du complexe du ranch Bar U. La date précise de sa construction reste inconnue, mais elle s'inscrit dans la deuxième phase de construction (vers 1902-1905 jusqu'aux années 1940). La construction extérieure laisse penser que le bâtiment date du début des années 1900, mais son concepteur est inconnu. L'abattoir n'a pas subi de modifications importantes depuis sa construction. Il est un élément du lieu historique national du ranch Bar U. Parcs Canada est l'agence responsable du bâtiment. Consulter le rapport 92-017 du BEEFP.

Raisons de la désignation

L'abattoir, à titre d'élément du complexe du ranch Bar U, a obtenu la désignation d'«édifice classé» en raison des liens historiques de ce bâtiment avec l'ensemble du ranch, de sa contribution à la qualité esthétique générale du complexe, ainsi que des qualités exceptionnelles de l'emplacement et du cadre.

À titre d'élément du complexe du ranch Bar U, l'abattoir est associé à l'évolution de l'élevage en Alberta. On croit qu'il comblait les besoins en abattage du ranch et du voisinage immédiat et qu'il était adapté au bétail diversifié élevé sur le ranch. Le simple fait de son existence témoigne de façon éloquente de la réussite et de l'envergure du ranch Bar U, car il a été construit à une époque où la plupart des fermes et des ranchs effectuaient l'abattage à l'extérieur avec des outils improvisés. L'abattoir est également associé à Patrick Burns, qui achetait le ranch Bar U en 1927 pour étendre son vaste empire du bétail. Burns, un pilier de l'industrie de la transformation des viandes dans l'Ouest canadien au milieu des années 1920, a été reconnu comme un personnage d'importance nationale.

À titre d'élément d'un complexe cohérent de bâtiments disposés de façon très fonctionnelle dans un cadre naturel simple et splendide, l'abattoir contribue à la vocation du ranch Bar U. Le bâtiment, situé dans un boisé de peupliers du Canada du côté nord du ruisseau Pekisko, à mi-chemin entre deux porcheries dans l'aire de travail du complexe, a été délibérément installé dans cet endroit pour tenir compte de sa fonction plutôt déplaisante. Les arbres qui l'entourent forment écran.

Accomplissant une fonction inhabituelle sur l'emplacement, l'abattoir est le produit d'une conception très fonctionnelle et son esthétique impressionne en raison de son échelle, de l'équilibre de ses lignes et de sa patine. Sa fonction spécialisée se reflète dans nombre de caractéristiques de sa conception.

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

Abattoir (bâtiment 27)

Ranch Bar U

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial de l'abattoir réside dans ses techniques et matériaux de construction, dans ses éléments servant à une tâche très spécialisée et dans son cadre.

L'abattoir est une structure rectangulaire simple à ossature légère, surmontée d'un toit à pignon, avec des murs de tasseaux et de planches. Le toit est couvert de bardeaux de cèdre calibrés. Le système structural est exposé et présente des contrevents cloués en diagonale sur les montants des murs intérieurs. La structure repose sur une fondation peu profonde de petites pierres déposées sur le sol. Le plancher est recouvert de planches épaisses sur environ les quatre-cinquièmes de sa superficie, le reste étant de terre battue. Des événements avec persiennes de bois se trouvent dans le haut des deux extrémités du pignon. Toutes ces caractéristiques contribuent au caractère patrimonial du bâtiment et devraient être protégées lors d'éventuels travaux d'entretien ou de modification.

De nombreux aspects de la conception se rattachent à la fonction du bâtiment et méritent donc une attention particulière, notamment la taille et l'emplacement des portes, la poutre de six par six servant à hisser les carcasses, la hauteur des murs, assez bas pour lever une carcasse de boeuf du plancher au moyen d'un palan, la disposition asymétrique des ouvertures, déterminée par la position du corral à l'extérieur et les diverses activités se déroulant à l'intérieur, le dégagement de la porte de sortie, assez important pour laisser passer une personne transportant un quartier de boeuf sur ses épaules, le foyer de pierre de la partie nord-est du plancher de terre battue, l'inclinaison délibérée du plancher, le poste d'abattage recouvert de planches avec son mur amovible du côté est et la configuration innovatrice de ses attaches, les crochets, le râtelier à couteaux et la porte de nettoyage.

Tous les indices de l'utilisation et de l'évolution du bâtiment devraient être conservés, y compris les traces d'incendie sur les murs, les marques d'usure sur les planchers, les différentes couches d'éléments incrustés au sol et les graffitis sur le mur intérieur sud.

Tout aménagement de l'emplacement devrait chercher à conserver sa qualité fonctionnelle et respecter les parcours habituels d'accès et de circulation sur l'emplacement. Toute modification de la circulation ou de l'accès devrait s'inspirer des habitudes historiques touchant le déplacement des animaux et des véhicules motorisés. Le lien entre l'abattoir et son cadre immédiat ainsi que la perspective masquée constituent un élément important de son caractère patrimonial et devraient être protégés.

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

Abattoir (bâtiment 27)

Ranch Bar U

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

2000.03.27

Traduction